MUNICIPALITÉ
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

LE GAZOUILLEUR

Bulletin d'information municipale • volume 07, numéro 02 • avril 2021

HÔTEL DE VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE
140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague (Québec) J0S 1T0
450 371-0523
www.saint-louis-de-gonzague.com

2 Mot du maire
3 Affaires municipales
4 Loisirs et activités
6 Organismes et communauté
7 Environnement
8 Sécurité incendie / Règlements

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DISTRICT 1

François Leduc

DISTRICT 2

Jean-François Poirier

DISTRICT 3

Julie Baillargeon

DISTRICT 4

Christian Brault

DISTRICT 5

Mélanie Genesse

DISTRICT 6

Paul Lavallière

Conception et impression:
Les Publications Municipales – 1 877-553-1955

MOT DU MAIRE

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

La semaine du 18 au 24 avril 2021 souligne la 47e édition de la Semaine nationale de l'action bénévole. Annuellement, nous invitons tous les bénévoles de la Municipalité à une soirée reconnaissance afin de souligner leur implication. La dernière année a été éprouvante pour nous tous et nos habitudes ont été grandement bousculées. L'implication bénévole ne s'est toutefois pas mise en pause. Au contraire ! Les besoins ont été criants et les preuves de solidarité, d'entraide et de partage se sont multipliés. Soulignons, entre autres, les appels qui ont été faits aux aînés lors de la première vague de la COVID-19 et la création du Comité Entraide.

Saint-Louis-de-Gonzague a le bonheur et la fierté de rayonner grâce à la richesse de sa communauté. Une communauté bienveillante, disponible et dynamique qui porte fièrement l'identité gonzaguoise. Nous comptons plus de 150 bénévoles impliqués régulièrement dans nos différents comités, activités et organisations. Et ce chiffre n'inclut pas tous ceux et celles qui s'impliquent occasionnellement ou en dehors des activités municipales et qui sont également porteur de cette fierté bénévole.

Nous profitons de cette occasion pour célébrer et partager notre reconnaissance et notre admiration envers tous nos bénévoles. Vous êtes tous et chacun l'âme et la richesse de notre collectivité et le symbole de notre vitalité et du bien-être de vivre à Saint-Louis-de-Gonzague. Grâce à vous, nos liens demeurent tissés serrés et nous portons fièrement notre identité gonzaguoise.

En mon nom et celui des membres du conseil municipal, nous vous disons ce mot simple et magnifique, MERCI. Chacun d'entre vous connaissez des bénévoles impliqués, peu importe où et de quelle façon ils le sont. Je vous invite aujourd'hui à prendre le temps de faire un appel ou lorsque vous les croiserez, de les remercier pour leur implication, car nous profitons tous, d'une quelconque façon, du bénévolat de quelqu'un.

Yves Daoust
Maire de Saint-Louis-de-Gonzague

OFFRES D'EMPLOI

JOURNALIERS – TRAVAUX PUBLICS (POSTES TEMPORAIRES)

La Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est présentement à la recherche de deux (2) personnes intéressées à occuper un poste de journalier au sein de son service des travaux publics (voirie) et de l'horticulture, pour une période de douze (12) semaines.

DESCRIPTION DES POSTES

Les personnes recherchées devront effectuer diverses tâches associées aux travaux publics et à l'horticulture, telles que :

- Nettoyage et entretien des trottoirs, des rues, des routes et des terrains publics
- Tonte de la pelouse et coupe-bordure
- Horticulture (aménagements paysagers)
- Entretien des bâtiments et des installations sportives
- Exécution de divers travaux manuels ou de toute autre tâche à la demande de son supérieur

EXIGENCE D'ADMISSIBILITÉ DEMANDÉE PAR EMPLOI ÉTÉ CANADA

- Être obligatoirement âgé entre 15 et 30 ans

CONDITIONS

- Horaire de travail : 40 h / semaine, du lundi au vendredi
- Durée : 31 mai au 20 août 2021
- Permis de conduire valide (atout)

Faire parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le 30 avril 2021**, par la poste, par courriel ou par télécopieur à :

Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
À l'attention de madame Manon Darche
140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague (Québec)
J0S 1T0 Télécopieur : 450 371-6229, courriel :
manon.darche@saint-louis-de-gonzague.com

Veuillez noter que seules les candidatures retenues feront l'objet d'un suivi.

N.B.: La forme masculine est employée pour plus de commodité et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS DE RÉALISATION

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Le projet d'implantation d'un CPE La Campinoise au 150, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague va bon train. Le contrat de construction a récemment été octroyé et les travaux vont débuter d'ici quelques semaines.

GARDERIE LES PETITS PAS

Un autre service de garde d'enfants ouvrira ses portes à Saint-Louis-de-Gonzague à l'automne 2021. Il s'agit d'une garderie privée située à la jonction des rues Sainte-Marie et du Pont.

SALLE DE L'ÉGLISE

Les travaux d'implantation d'une cuisine à l'intérieur de la salle de l'église sont maintenant complétés. Rappelons que cette salle peut être louée pour tout genre de réceptions, pouvant accueillir un maximum de 320 personnes.

NOUVELLES IMAGES DE MARQUE POUR LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

SIGNIFICATION DE LA NOUVELLE IMAGE DE MARQUE

La nouvelle image impose au premier plan l'identification du territoire « Beauharnois-Salaberry » et vient l'appuyer d'un logo formé de 7 pièces éclatées. Ces 7 unités représentent les 7 municipalités du territoire et leurs couleurs distinctives nous rappellent qu'elles ont toutes leurs personnalités propres, mais qu'en les côtoyant, elles forment un tout, un ensemble, identifié par le logo.

Les couleurs choisies ont leur spécificité, alors que la forte présence du bleu nous rappelle la prédominance de l'eau et que le vert exprime la ruralité agricole, des parcs et des boisés. En complément, alors que le jaune tend à illustrer l'aspect agrotouristique du territoire, l'orangé quant à lui vient témoigner du dynamisme de l'économie et des affaires.

LE THÈME DE L'ESPACE EXPLOITÉ EN 4 DÉCLINAISONS

Afin de bien véhiculer ce logo, le concept prévoit l'utilisation de slogans axés sur le thème de l'espace utilisés en 4 déclinaisons, soit pour la MRC, Accès Beauharnois-Salaberry (CLD), la promotion régionale et le parc régional.

Le choix du slogan initial « Espace vital » retenu pour la MRC repose sur le concept d'envergure dont est pourvu le territoire de la MRC avec ses longs canaux, ses vastes plans d'eau, ses grandes terres agricoles et ses imposantes structures d'ingénierie que sont la centrale, les écluses, l'autoroute 30 et le pont surélevé Madeleine-Parent.

On parle ici d'espace, de territoire pour bien vivre, de l'espace dont on a besoin pour respirer, se sentir libre, donner libre cours à ses idées, ses activités et ses projets. Qui dit vital, dit important, santé et humanité.

En lien avec ces énoncés, l'image de marque peut ainsi se décliner en quatre slogans :

MRC de BEAUHARNOIS—SALABERRY
ESPACE VITAL

Accès Entreprise BEAUHARNOIS—SALABERRY
ESPACE RÉUSSITE

Escapade BEAUHARNOIS—SALABERRY
ESPACE LIBRE

Parc régional BEAUHARNOIS—SALABERRY
ESPACE NATURE

CALENDRIER

8 mai
Distribution de compost
Garage municipal (195, rue Principale)
8 h à 14 h

20 mai
Séance du conseil
3e étage du centre municipal – 19 h 30

24 mai
Fête des Patriotes
Congé férié

17 juin
Séance du conseil
3e étage du centre municipal – 19 h 30

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte avec un accès à toutes les collections.

Heures d'ouverture :
Mardi 12 h à 13 h 30 et 18 h à 19 h 30
Jeudi 15 h à 17 h 30
Samedi 10 h à 12 h

Maximum de 6 visiteurs à la fois dans la bibliothèque. Masque obligatoire pour les 10 ans et plus.

CAMP DE JOUR INSCRIPTIONS EN COURS

La période d'inscription en ligne au Camp de jour 2021 est en cours à l'adresse www.airenfete.com, section Saint-Louis-de-Gonzague. Pour plus de détails, vous pouvez également consulter le dépliant 2021 du camp de jour sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Services aux citoyens, section Sports et Loisirs.*

SOCCER / INSCRIPTIONS

Saint-Louis-de-Gonzague devient partenaire avec l'Association de soccer de St-Stanislas pour son offre de soccer!

Membre de l'ARSSO, Association Régionale de Soccer du Sud-Ouest, ce nouveau partenariat offrira une expérience récréative bonifiée pour les joueurs de tous les âges.

Soccer récréatif : 4 à 10 ans
Soccer compétitif : 8 à 16 ans
Soccer compétitif : 17 ans et plus

Aucun paiement n'est actuellement requis lors de l'inscription. Vous serez recontactés pour le paiement lorsque l'autorisation de tenir les parties sera émise par la Santé publique.

En fonction du nombre d'inscriptions par catégorie d'âges, les parties de soccer récréatives se dérouleront à Saint-Louis-de-Gonzague et à Saint-Stanislas-de-Kostka. Toutes les parties de soccer compétitives se dérouleront à Saint-Stanislas-de-Kostka.

Inscriptions en ligne à l'adresse : www.soccer-st-stan.com

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

L'Association de soccer est à la recherche de parents disponibles pour accompagner et encadrer les jeunes lors des parties. Une formation en ligne est offerte en plus d'un rabais sur l'inscription.

Pour vous impliquer, contactez le président de l'association, M. Réjean Dumouchel au 450 807-3700 ou par courriel à l'adresse rdumouchel@soccer-st-stan.com

CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

Une chasse aux cocos exceptionnelle et très attendue a eu lieu pour le plus grand plaisir des petits le 3 avril dernier ! Tout était en place afin d'offrir une activité sécuritaire et amusante. Un énorme merci aux organisateurs, Isabelle Doré et Stéphane Désautels, ainsi qu'à tous les bénévoles impliqués. Quelque 150 enfants ont participé à l'activité.

À l'an prochain !

CARDIOGO

Cours de mise en forme pour tous les niveaux offerts sur la piste cyclable près du pont à St-Louis-de-Gonzague

Session: 31 mai au 24 juin 2021

Cours: Retraite Active, CardioGoFit, CardYoga et CardioGoFit Maman-Bébé

Inscriptions en ligne:
www.cardiogoteam.com (section boutique)

Pour plus d'informations vous pouvez suivre CardioGo sur Facebook.

POUR UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Paroisse Saint-Viateur
Communauté Saint-Louis-de-Gonzague
140, rue Principale C.P. 357
450-373-2110
egliseslg@saint-louis-de-gonzague.com

NOUVEAU CURÉ

Bienvenue à l'Abbé Jean-Sébastien Villeneuve nommé chargé de ministère des Paroisses Saint-Viateur et Saint-Laurent.

ÉLECTION DES MARGUILLIERS

L'élection des marguilliers pour la Paroisse Saint-Viateur qui devait se tenir après la messe du 29 novembre n'a pu avoir lieu compte tenu du contexte de la pandémie et des mesures sanitaires obligatoires en zone rouge, limitant le nombre de paroissiens à 25 dans un lieu de culte. Nous n'avons pu tenir une autre assemblée dans les deux premiers mois de l'année 2021. L'Évêque a donc nommé les nouveaux marguilliers qui sont en poste depuis le 1er mars 2021.

Les personnes nommées sont Mme Francine Maheu de Saint-Louis-de-Gonzague (terme de 3 ans) en remplacement de M. Jean-Marc Maheu, Mme Mary Cousineau de Saint-Malachie (poste vacant, terme de 2 ans) et M. Guy Hallé de Saint-Antoine-Abbé (terme de 3 ans) en remplacement de M. Adolphe Bourdeau.

En janvier 2021, Mgr Noël Simard a nommé M. Adolphe Bourdeau, président d'assemblée et à la première assemblée virtuelle des marguilliers, Mme Nicole Durivage a été nommée vice-présidente.

MESSE DU DIMANCHE

Nous nous engageons à tenir une liste de personnes intéressées à assister à la messe du dimanche. Si vous désirez ajouter votre nom à cette liste, veuillez communiquer avec la secrétaire. Par la suite, nous communiquerons avec vous pour confirmer votre place tout dépendant du nombre maximum de personnes acceptées.

CGA 2021

En mai prochain vous recevrez par la poste une enveloppe pour la contribution globale annuelle qui est notre principale source de revenus. Encore cette année, on fait appel à votre générosité afin de pouvoir maintenir un service religieux qui répond aux attentes des paroissiens. 85 $ par adulte ou 170 $ pour un couple. Tout autre montant sera très apprécié. Tous ensemble, contribuons afin de maintenir ces services offerts par notre belle église que nos ancêtres ont bâti et que nous voulons conserver pour nos générations à venir.

COMITÉ ENTRAIDE

GRANGE DU CURÉ ET BAZAR

Comme mentionné dans Le Gazouilleur de février dernier, la grange du curé disparaîtra de notre décor pour faire place à un nouveau bâtiment à l'automne prochain. Malheureusement, il n'y aura pas de dépôt disponible jusqu'au début de l'année 2022. Le dépouillement des dons reçus s'est fait de façon consciencieuse et rapide avec un souci de ne rien jeter et de valoriser vos dons. Pour certains départements, les dons sont entreposés et lorsque la Santé publique le permettra, nous organiserons des mini-ventes pour vous faire profiter de nos belles trouvailles.

GUIGNOLÉE

Grâce à la générosité des citoyens de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la Guignolée de décembre 2020, il nous reste des réserves de conserves et autres produits de base non périssables et de bonne qualité. N'hésitez pas à nous rejoindre au 450-371-8557. Nous pourrons compléter vos provisions. Il nous fera plaisir de vous aider en ces temps plus difficiles !

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

UN PEU D'HISTOIRE… LA « GRANGE DU CURÉ »

Il ne fait aucun doute que vous reconnaissez la grange sur la photo. Elle est située sur le terrain de la Fabrique avec l'église et le presbytère. Cette grange centenaire remplie de souvenirs et d'histoires sera prochainement démolie afin de faire place à un nouveau bâtiment communautaire adapté aux besoins et aux normes actuelles.

La grange témoigne d'une époque où le curé était autosuffisant. Elle fut construite au début du 20e siècle et était à l'usage exclusif du curé. À intérieur nous y retrouvions plusieurs vestiges gardés intactes jusqu'à aujourd'hui. Il y avait entre autres les stalles pour les chevaux et vaches, un poulailler, un établi muni d'un énorme étau, l'atelier du fossoyeur avec les pics, les pelles, le râteau et les pierres de bornage de terrain. Les portes coulissantes donnaient accès à la carriole, la Catherine, et plus tard à l'auto du curé. Au grenier, où l'on entreposait le foin, il y a un rail avec un chariot pour déplacer les balles de foin et des carrés à grains. Elle fut électrifiée vers 1920, un montage bifilaire sur porcelaines (Knob and tube). Et un système anti-feu de boule de verres disposés à divers endroits.

Au fil des ans, la grange changea de vocation. Elle fut le théâtre de « grange hantée » lors des fêtes d'Halloween, mais surtout, elle deviendra le cœur du réputé « Bazar en fête » de notre municipalité. De 1992 à 2019, elle aura été témoin de la tenue de 28 bazars organisés par la Fabrique. Plusieurs artéfacts ont été récupérés par votre Société d'histoire. Ils feront l'objet d'une exposition à venir en souvenir de cette époque qu'a été la « grange du curé ».

Rolland Lemieux, président

ORGANISMES ET COMMUNAUTÉ

CERCLE DE FERMIÈRES

Bonjour à tous et à toutes !

Enfin le printemps est arrivé ! Une rencontre aura lieu dès l'autorisation de la Santé publique

Le Cercle de Fermières de St-Louis vous souhaite de passer une belle fête des mères encore un brin différente cette année !

FADOQ ST-LOUIS-DE-GONZAGUE

Un beau bonjour à vous tous, membres du Club FADOQ de St-Louis. Nous pensons à vous très fort et espérons que vous continuez d'aller bien en ces temps difficiles pour tout le monde et nous gardons espoir d'une reprise prochaine de nos activités. Nous avons hâte de vous revoir et que tout cela soit derrière nous.

P.S: : Il nous fait toujours plaisir d'accueillir de nouveaux membres. Vous avez 50 ans ? Venez nous voir avec votre sourire, vos idées et votre bonne humeur.

Bon printemps à tous !

Mireille Proulx

ENVIRONNEMENT

DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOST

SAMEDI LE 8 MAI DE 8 H À 14 H AU GARAGE MUNICIPAL (195, RUE PRINCIPALE)

Par cette initiative d'offrir gratuitement cet engrais naturel de qualité aux citoyens, la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Municipalité désirent ainsi remercier la population et souligner son excellente participation à la collecte des matières organiques depuis la mise en place du bac brun. C'est en quelque sorte un juste retour des choses, alors que les efforts de toute une année sont récompensés par cette distribution gratuite de compost. La boucle du cycle naturel est ainsi complétée.

CONSIGNES ET MODE D'OPÉRATION

La distribution s'effectuera selon le principe « premier arrivé, premier servi », et ce, jusqu'à épuisement des stocks. Les personnes intéressées devront apporter leurs propres pelles et ne seront autorisées qu'à remplir un maximum de 2 contenants à main (chaudière, sac ou boîte) par personne. Il sera également important de respecter sur place les consignes sanitaires en vigueur.

Écocentre Salaberry-de-Valleyfield

Pour un milieu de vie durable !

L'horaire de l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield du 1er avril au 30 novembre :

OUVERT : 8 h 30 à 17 h 30 du mercredi au dimanche

FERMÉ : lundi et mardi

Ce service est offert gratuitement aux citoyens de Saint-Louis-de-Gonzague sur présentation d'une preuve de citoyenneté. Consultez le site Internet de l'écocentre pour connaître les matières acceptées et pour toute question.

Écocentre Salaberry-de-Valleyfield

2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield

Tél. : 450 370-4820

Courriel : ecocentre@ville.valleyfield.qc.ca

Site Internet : www.ville.valleyfield.qc.ca/ecocentre

MOIS DE MAI : MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Le Service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague procèdera à une distribution d'arbres gratuits au mois de mai prochain. Les plants mesurent entre 25 et 40 cm pour les conifères et entre 60 et 90 cm pour les feuillus. Pour réserver votre arbre, veuillez contacter M. Yvon Archambault par courriel à l'adresse yvonarchambault57@gmail.com ou par téléphone au 450 567-0512.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Interdiction de feu à ciel ouvert

Les seuls feux extérieurs autorisés sont ceux faits dans un foyer conforme comprenant un pare-étincelle. De plus, celui-ci ne doit pas être trop près de votre maison ou de toute végétation.

Avant d'allumer un feu assurez-vous que :

- Vous avez une source d'eau à proximité;
- Vous ne brûlez aucun matériau de construction ou de déchet;
- Le vent n'est pas trop fort afin de ne pas propager de tison, ou de fumée vers vos voisins;
- Le risque d'incendie dans notre région n'est pas élevé. Vérifiez sur la page d'accueil du site internet de la SOPFEU au www.sopfeu.qc.ca.

Rappel des règlements

Règlement numéro 11-80 (RMH-460)

Article 6. Nul ne peut allumer des feux sur le territoire de la Municipalité, à moins d'utiliser un appareil, équipement ou dispositif conçu pour faire des feux extérieurs visant à éliminer tout danger de propagation de feu, à moins d'avoir obtenu préalablement un permis de la Municipalité.

Règlement numéro 11-86 (RMH-450)

Article 38. Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Le printemps arrive et avant d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété, n'oubliez pas que vous devez vous procurer un permis auprès du service de l'urbanisme. Informez-vous au préalable sur la réglementation en vigueur et sur les documents nécessaires à l'octroi d'un permis. Prévoyez vos demandes de permis, considérant qu'il peut y avoir un délai entre la date de dépôt d'une demande et la date d'émission du permis.

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE OU HORS-TERRE

Une piscine est considérée comme une construction et doit faire l'objet d'un permis de construction. L'autorisation de construire ou d'installer une piscine comprend aussi la possibilité de construction et d'installation des accessoires rattachés à celle-ci tels qu'un patio surélevé, un trottoir, un éclairage ou une clôture. Des normes particulières s'appliquent et il est important de vous renseigner sur la réglementation en vigueur avant de procéder à toute construction.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE, TAMBOURS ET CLÔTURE À NEIGE

Les abris temporaires pour les véhicules automobiles, les vestibules d'entrées (tambours) et les clôtures à neige étant autorisés seulement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante, le temps est donc venu de procéder au retrait de ces structures de votre propriété.

RÈGLEMENT 11-86 (RMH-450) PORTANT SUR LES NUISANCES

La Municipalité rappelle aux citoyens la réglementation concernant les chiens. Tout propriétaire (gardien) d'un chien est responsable de son animal et doit respecter la réglementation en vigueur.

Article 25 – Animaux

Constitue une nuisance et est prohibé le fait qu'un gardien d'un animal laisse ou tolère que celui-ci émette des sons étant perceptibles à la limite de sa propriété, et ce, notamment en ce que l'animal miaule, aboie, caquette, glousse ou hurle de manière à troubler la paix, la tranquillité ou le bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage.

Article 26 – Animaux en liberté

Tout animal errant constitue une nuisance et il est interdit à tout propriétaire ou gardien d'un animal de le laisser errer dans un endroit public ou hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son propriétaire ou gardien.

Tout animal gardé à l'extérieur des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son propriétaire ou gardien doit être tenu en laisse ne dépassant pas 1,85 mètre de longueur et être accompagné d'une personne ayant sa garde et contrôle et étant capable de le maîtriser. En outre, un chien de 20 kg et plus doit porter, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais sauf dans une aire d'exercice canin.

Article 27 – Propriété privée

Constitue une nuisance et est prohibé la présence d'un chien sur un terrain privé sans le consentement exprès du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain. Son gardien est passible des peines édictées par le règlement.

Article 28 – Excréments

Constitue une nuisance et est prohibé le fait par un gardien de ne pas enlever immédiatement les matières fécales produites par un animal sur une place publique et sur tout endroit privé et d'en disposer d'une manière hygiénique.